

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU LUNDI 30 MARS 2015

L'an deux mille quinze,
Le 30 mars à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Max MANNÉ, Maire.

Présents : Max MANNÉ, Michel GROH, Nathalie CAHUZAC, Claudie FILLON, Jacqueline SCARPETTA, Geoffrey BEUVELET, Christophe DEBAYLE, Béatrice GASTAUD, Karine GONCALVES, Loïc JAUME, Gérard LE BASTARD, François-Xavier MARTIN, Dominique PASTOR THEVENOT, Florence PIQUART, Estelle POTTIER, Jean-Louis ROCHE, Luc URBAIN

Absentes excusées : Frédérique ESCANDE (pouvoir à Loïc JAUME) et Gabriella PANICCIA (pouvoir à Florence PIQUART)

Secrétaire de séance : Karine GONCALVES

Date de convocation	25 mars 2015	Nombre d'élus	En exercice	19
Date d'affichage	25 mars 2015		Présents	17
			Votants	19

A 20 heures, le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Madame Karine GONCALVES est désignée secrétaire de la séance.

L'ordre du jour est abordé :

A / Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 2 février et 9 mars 2015

Procès-verbal du 9 mars 2015: Il est précisé que la somme versée à RITMY, bien qu'apparaissant sur la liste des subventions, est en fait une cotisation.

Toutes les observations transmises ayant été prises en compte, les deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

B / Décisions prises dans le cadre de la délégation générale donnée par le Conseil au Maire

Aucune décision dans le cadre de la délégation générale n'a été prise depuis la séance précédente.

C / Informations générales du Maire

M. Le Maire communique les informations suivantes :

1. Elections Départementales :

- a. 1^{er} tour : 709 votants, soit 52,52% de participation
 - i. UMP UDI : 359 voix, 52,3%
 - ii. Liste FN : 143 voix, 20,8%
 - iii. Liste PS : 97 voix 14,1%
 - iv. Ecologiste 63 voix 9,2%
 - v. Ex Gauche 24 voix 3,5%
- b. 2^{ème} tour : 685 votants, soit 50,74% de participation
 - i. UMP UDI 522 voix 80,4 %
 - ii. liste FN 127 voix 19,6%

Monsieur le Maire remercie les Mareillois qui ont accompli leur devoir, et les collègues qui ont participé au bureau de vote et ont sacrifié quelques heures de leur dimanche.

2. Maison médicale

- a. La procédure d'acquisition est en cours
- b. Les ATELIERS PREVOST, notre société-conseil, nous ont soumis plusieurs projets qui seront transmis aux professions médicales pour validation.
Le projet suit donc son cours.

3. Permis Valcri (matériaux AUBERT)

Le permis a été déposé le 22 janvier.

La période de recours s'est donc terminée le 23 mars.

Les travaux commenceront le 4 mai (travaux de VRD sur le terrain)

Les aménagements routiers se feront en juillet/aout, période de moindre trafic.

Une information sera faite aux riverains immédiats courant mai.

4. Permis de construire

Certains permis de construire ont été déposés en fonction du nouveau PLU.

Celui-ci, bien que voté par le Conseil, n'est cependant pas encore applicable, car nous sommes en attente de la validation par les services de l'Etat.

Les permis arrivés en fin de durée d'instruction sont donc refusés.

Légalement, le Maire peut revenir sur une décision de permis de construire dans un délai de 3 mois. C'est ce qui sera fait dès acceptation définitive du PLU.

D / DELIBERATIONS

1

Compte administratif 2014 budget eau et assainissement et compte de gestion

Michel GROH, Adjoint aux Finances, procède à des commentaires sur les réalisations 2014 sur base d'un tableau reçu par chaque élu.

Tous les chiffres indiqués ont été explicités lors des commissions finances qui se sont tenues les 5 et 17 mars 2015.

délibération prise :

Le Conseil Municipal doit statuer sur le compte administratif 2014 dressé par le Maire.

Après s'être fait présenté les comptes du budget annexe eau et assainissement ; le Maire ayant quitté la salle au moment du vote,

Vu le compte de gestion établi par le Comptable de Maule,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **CONSTATE** que les comptes sont exacts et qu'ils sont identiques aux écritures du Comptable de la Trésorerie de Maule,

☞ **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2014, chapitre par chapitre, conforme au compte de gestion du comptable qui se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
dépenses	27 012.21	dépenses	9 695.20
recettes	56 437.96	recettes	7 510.75
résultat de l'exercice	29 425.75	résultat de l'exercice	-2 184.45
résultat N-1	-7 738.33	résultat N-1	-54 480.52
résultat de clôture	21 687.42	résultat de clôture	-56 664.97
résultat de clôture total			-34 977.55

☞ **APPROUVE** le compte de gestion 2014 du Comptable de Maule

2	Compte administratif 2014 budget communal et compte de gestion
---	--

Michel GROH, Adjoint aux Finances, procède à des commentaires sur les réalisations 2014 sur base de documents financiers adressés précédemment à chaque élu ainsi qu'une note de synthèse remise en séance.

Tous les chiffres indiqués ont été explicités lors des commissions finances qui se sont tenues les 5 et 17 mars 2015.

Un débat s'engage :

G.LE BASTARD acte la régularité des chiffres mais pense que les dépenses auraient pu être affectées différemment d'où un vote d'abstention.

Il estime que des économies significatives sont possibles par exemple en investissant de façon importante dans tous les domaines où l'on peut attendre des économies en matière d'énergie (isolation des bâtiments communaux- régulation du chauffage - éclairage public...) puisque ce poste de dépenses est très important.

Compte-tenu du loyer de l'argent actuellement qui est faible, on pourrait sur 12 ans amortir les investissements réalisés.

M.MANNÉ indique que précisément c'est ce que nous allons faire sur le groupe scolaire en refaisant la toiture.

M.GROH précise qu'en matière d'éclairage public, c'est également prévu au budget 2015. Toutes les boules des mâts d'éclairage vont être remplacées par des lanternes équipées de leds.

Il précise que les subventions évoquées par G.LE BASTARD seront demandées bien que les dossiers à présenter auprès notamment de l'ADEME en matière d'économie d'énergie soient très complexes à monter.

Délibération prise :

Le Conseil Municipal doit statuer sur le compte administratif 2014 dressé par le Maire.

Après s'être fait présenté les comptes du budget communal ; le Maire ayant quitté la salle au moment du vote,

Vu le compte de gestion établi par le Comptable de Maule,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (15 POUR – 4 ABSTENTIONS),

☞ **CONSTATE** l'exactitude des comptes identiques aux écritures du Comptable de la Trésorerie de Maule,

☞ **CONSTATE** l'exactitude des reports et la sincérité des restes à réaliser,

☞ **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2014, chapitre par chapitre, conforme au compte de gestion du comptable qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
dépenses	1 367 385.66 €	dépenses	231 832.68 €
recettes	1 746 204.03 €	recettes	267 823.39 €
résultat de l'exercice	378 818.37 €	résultat de l'exercice	35 990.71 €
résultat N-1	484 170.19 €	résultat N-1	104 305.27 €
résultat de clôture	862 988.56 €	résultat de clôture	140 295.98 €
résultat de clôture total	1 003 284.54 €		

☞ **APPROUVE** le compte de gestion 2014 du comptable de Maule.

3	Budget primitif 2015 – eau et assainissement (M49)
---	---

M.GROH, Adjoint aux Finances, procède à des commentaires des prévisions 2015 sur base d'un tableau financier détaillé reçu par chaque élu.

Les crédits portés en investissements sont importants (840 000 euros) puisqu'il s'agit de terminer la réhabilitation du réseau d'assainissement avenue de Chavoye et allée des Roches, ainsi qu'une intervention au croisement de l'allée de la Bannière et du Clos Pasquier et une extension du réseau chemin du Moulin.

Les subventions attendues sont de l'ordre de 50%.

Pour autant, afin d'éviter de plus que doubler la surtaxe d'assainissement perçue sur chaque m3 d'eau consommée par les habitants qui s'élève déjà actuellement à 35cts du m3 (il rappelle la règle comptable des budgets en M49 obligeant à équilibrer au sein même de ce budget dépenses et recettes) , il propose de percevoir du budget communal une subvention exceptionnelle de 337000 euros comme cela est autorisé dans les communes de moins de 2000 habitants. Cela fera l'objet du point 5 de l'ordre du jour.

G.LE BASTARD estime que ces dépenses auraient pu être inscrites sur deux exercices ou prendre un emprunt.

M.GROH explique que pour demander les subventions, il faut inscrire la totalité des crédits au budget. Quant à emprunter, celui-ci aurait dû être financé par la surtaxe d'où une augmentation très importante des factures d'eau des Mareillois

M.MANNÉ précise que l'on dépensera selon les besoins mais les crédits doivent être au budget.

délibération prise :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Sur présentation du projet de budget primitif 2015 eau & assainissement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (15 POUR – 4 CONTRE)

ADOpte, chapitre par chapitre, le budget primitif eau et assainissement de la Commune pour l'exercice 2015 qui s'équilibre comme suit :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Dépenses	390 000 euros	Dépenses	1 020 000 euros
Recettes	390 000 euros	Recettes	1 020 000 euros

4	Budget primitif 2015 - Commune
----------	---------------------------------------

M.GROH, Adjoint aux Finances, procède à des commentaires détaillés des prévisions 2015 sur base des tableaux financiers qu'il a rédigés.

B.P. 2015 (suite aux commissions municipales des 5 & 17/03/2015)

Ce budget est le troisième depuis la création de notre adhésion Communauté de Communes GALLY-MAULDRE (en abrégé CCGM), la nouveauté de cette année est la reprise en totalité du FPIC (Fonds de Péréquation) par la CCGM. Les autres nouveautés : la prise en charges des frais de TAPS (Périscolaire) suite à la réforme et mais ce n'est pas nouveau : la baisse perpétuelle des dotations d'état (-14% cette année, -50% en 6 ans !!) ; D'où une augmentation de nos charges et en conséquence de nos Impôts, ceci en les considérant dans leur totalité (Commune + CCGM).

Dépenses de fonctionnement

Remarques sur les principaux chapitres du fonctionnement 2015 :

- Chap 011 : Charges à caractères générales 403.500 € , +4.6% par rapport au BP 2014 (373.400 €): recherche d'économie dans chaque détail, mais aussi prise 22.000€ de frais TAPS (facture de personnel, entretien et de formation)
- Chap 012 : Charges de personnel 589.500 € (en 2014 549.900€), Peu d'augmentations des salaires, mais une réorganisation des heures. 20.000€ environ de salaire à temps partiel pour les TAPS
- Chap 65 : Charges de gestion courante 199.500 € (en 2014 203.000€) auxquelles s'ajoutent 337.000€ de versement exceptionnel à la M49 (financement de travaux d'assainissement). La diminution de 1.7% porte sur les subventions.
- Chap 66 : Charges financières : 10.500€ .
- Chap 67 : Charges exceptionnelles : 2.000€
- Chap 014 : Atténuations de produits 220.000 € (au BP 2014 : 261.000 €) correspondant au FNGIR : «Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources». A noter la disparition du FPIC (prévu 2015 : 71.000€) pris par la CCGM.

Au total sans les 31.600€ d'imprévus, les dépenses réelles comptables sont de 1.762.00€.

Sans les dépenses imprévues et exceptionnelles, ainsi que les Atténuations de recettes (chap 014) les **dépenses comparables** sont de 1.205.000€ (soit +5.0% par rapport à celles BP 2014).

Ce résultat est honorable mais ne permettra pas de retrouver un autofinancement satisfaisant et l'effort d'économie doit continuer.

Recettes de fonctionnement

En **recettes** réelles 1.684.012€, -2.6% en brut par rapport à 2014, mais seulement -0.3% hors atténuations de produits. Principales remarques :

- Chap 70 : Ventes de produits 157.700€, stables si on tient compte des recettes exceptionnelles de 2014.
- Chap 73 Impôts et taxes : 1.137.924€ en diminution de 1.9%. Cette diminution tient compte de la baisse de 3% des taux communaux afin de compenser l'augmentation de ceux de la CCGM. Malgré cette baisse, l'augmentation des charges de la CCGM (FPIC) et la baisse de ses dotations entraîneront une augmentation importante des impôts pour les contribuables de la commune.
- Chap 74 DGF, subventions, participations 278.632€ (310.514€ en 2014 soit -10.3%). Cette diminution provient entièrement de la baisse de la DGF (Dotation Globale de

Fonctionnement) pour alimenter la « contribution au redressement des finances publiques ».

- Chap 75 Autres Produits de gestion : 75.000€ (stable) revenus des locations de salle et des loyers des logements communaux.
- Chap 013 +76+77 : Recettes exceptionnelles 34.756€ en augmentation, mais de caractère exceptionnel (remboursement de personnel ou divers).

L'épargne brute comptable est négative par la participation versée à la M49, ramenée en valeur comparable à 2014, elle n'est que de 259.011€ soit 17.7% des recettes hors atténuations (elle était de 21.8% en 2014, 23.4% en 2013)

En **investissement**, le total des dépenses d'investissement est de 1.770.900€, dont 1.704.000€ d'équipements bruts.

Ces dépenses comportent 520.000€ de report de 2014. Les principales dépenses nouvelles sont :

- 417.000€ d'achats et d'installation d'une maison médicale.
- 213.500€ de travaux à l'école, en particulier réfection de la toiture de l'Elémentaire.
- 281.600€ de Matériels et travaux divers de Voirie : Réfection du mur du parking Intermarché, travaux sur les Eaux Pluviales allée de la Bannière et RD307, quelques chemins piétons
- 102.500€ d'aménagement du chemin du Moulin et de l'entrée RD191 coté Maule.
- 80.500€ de travaux d'éclairage public afin de rechercher des économies de consommation et d'entretien et de se mettre en conformité

A ces travaux ou à ceux des années précédentes correspond un total de 268.300€ de subventions. Un emprunt de 400.000€ est prévu pour l'achat de la maison médicale.

Le résultat de l'année est un déficit de 962.084€ qui est compensé par l'excédent de 2014. Finalement un résultat de clôture 2014 positif : **40.700€**, que l'on retrouve en dépenses imprévues.

L'ensemble de ces dépenses et recettes doit être approuvé par le Conseil Municipal (Chapitre par chapitre).

* Le terme « réelles » pour les dépenses et recettes correspond aux seules dépenses ou recettes réellement effectuées et qui ne comprennent ni les opérations d'ordre (échanges équilibrés entre des sections comptables), ni les reprises d'excédents ultérieurs qui ne sont ni des ressources ni des déficits de l'année.

Un débat s'engage autour de ces commentaires.

G LE BASTARD estime que le taux des impôts locaux baissé de 3% aurait pu l'être de 6% en affichant une réelle volonté d'économies de fonctionnement.

C.DEBAYLE, B.GASTAUD, G LE BASTARD et D.PASTOR votent POUR le chapitre 014 dans lequel figure le FNGIR (Fond National de Garantie Individuelle des Ressources) s'élevant à 220 000 euros.

M.MANNÉ précise qu'il a préempté le bien mis en vente au 1, Clos Pasquier au prix de 296 000 euros et qu'un devis est en cours pour l'aménagement intérieur de la future maison médicale. Une demande de subvention va être faite.

délibération prise :

Sur présentation détaillée du projet de budget primitif 2015,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

ADOpte, selon les votes présentés ci-après, le budget primitif de la Commune de Mareil sur Mauldre pour l'exercice 2015 comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES					
chapitres	libellés	montant	vote Pour	vote Contre	Abst
011	charges à caractère général	403 500.00 €	15	4	
012	charges de personnel	589 500.00 €	15	4	
014	atténuations de produits	220 000.00 €	19		
65	autres charges gestion courante	536 500.00 €	15	4	
66	charges financières	10 500.00 €	15	4	
67	charges exceptionnelles	2 000.00 €	15	4	
022	dépenses imprévues	31 600.00 €	15	4	
023	virement à la section d'investissement	750 000.00 €	18	1	
042	opérations d'ordre entre section	3 400.00 €	15	4	
	TOTAL	2 547 000.00 €			

FONCTIONNEMENT RECETTES

chapitres	libellés	montant	vote Pour	vote Contre	Abst
013	atténuations de charges	32 755.44 €	15	4	
70	produits des services	157 700.00 €	15	4	
73	impôts et taxes	1 137 924.00 €	15	4	
74	dotations et participations	278 632.00 €	15	4	
75	autres produits de gestion courante	75 000.00 €	15	4	
77	produits exceptionnels	2 000.00 €	15	4	
	TOTAL	1 684 011.44 €			

report et propositions nouvelles

INVESTISSEMENT DEPENSES

chapitres	libellés	montant	vote Pour	vote Contre	Abst
20	immobilisations incorporelles	36 600.00 €	15	4	
21	immobilisations corporelles	1 102 000.00 €	15	4	
23	immobilisations en cours	602 000.00 €	15	4	
16	remboursement d'emprunts	30 300.00 €	15	4	
020	dépenses imprévues	9 100.00 €	15	4	
	TOTAL	1 780 000.00 €			

INVESTISSEMENT RECETTES

chapitres	libellés	montant	vote Pour	vote Contre	Abst
10	dotations fonds divers réserves (hors 1068)	216 000.00 €	15	4	
13	subventions d'investissement (hors 138)	258 300.00 €	15	4	
138	groupement de collectivités	10 000.00 €	15	4	
16	emprunt (hors 165)	400 000.00 €	15	4	
165	dépôts et cautionnements reçus	2 004.02 €	15	4	
021	virement de la section de fonctionnement	750 000.00 €	15	4	
040	opération d'ordre entre sections	3 400.00 €	15	4	
	TOTAL	1 423 704.02 €			

FONCTIONNEMENT	opérations de l'exercice 2015	restes à réaliser	résultat 2014 reporté	TOTAL 2015
DEPENSES	2 547 000 €			2 547 000 €
RECETTES	1 684 011 €		862 989 €	2 547 000 €
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 260 000 €	520 000 €		1 780 000 €
RECETTES	1 466 704 €	173 000 €	140 296 €	1 780 000 €
TOTAL DU BUDGET				
DEPENSES	3 807 000 €	520 000 €	0 €	4 327 000 €
RECETTES	3 150 715 €	173 000 €	1 003 285 €	4 327 000 €

Incluant les restes à réaliser 2014 et l'inscription des résultats du réalisé 2014, le compte administratif 2014 conforme au compte de gestion du Comptable Municipal ayant été approuvé au préalable.

5

Versement d'une subvention du budget communal vers le budget eau & assainissement

Il est prévu au budget primitif 2015 de la Commune le versement exceptionnel d'une somme de 337 000 euros vers le budget eau et assainissement 2015 pour financer une partie des travaux de réhabilitation de l'assainissement :

- de la fin de l'avenue de Chavoye ainsi que l'allée des Roches (2^{ème} tranche de travaux)
- une partie sur l'allée de la Bannière/Clos Pasquier
- chemin du Moulin

Une autre source de financement sera trouvée grâce à la signature d'un nouveau contrat eau avec l'Agence de l'Eau et le Conseil Général.

M.GROH réexplique (voir plus haut point n° 3) qu'afin d'éviter de plus que doubler la surtaxe d'assainissement perçue sur chaque m3 d'eau consommée par les habitants qui s'élève déjà actuellement à 35cts du m3 , il propose de percevoir du budget communal une subvention exceptionnelle de 337000 euros comme cela est autorisé dans les communes de moins de 2000 habitants.

délibération prise :

Afin de pouvoir assurer d'importantes dépenses d'investissement en matière d'assainissement notamment la réhabilitation de l'assainissement de la fin de l'avenue de Chavoye et l'allée des Roches,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (15 POUR – 4 CONTRE)

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 337 000 euros du budget communal vers le budget eau & assainissement.

Cette somme pourra être versée en plusieurs fois selon les besoins de financement qui apparaitront au budget eau et assainissement selon un échéancier qui sera tenu des versements effectués.

6	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015
----------	--

Il est prévu une diminution des taux communaux de 3% afin de compenser la hausse annoncée des taux au niveau de notre intercommunalité avec notamment le transfert des dépenses du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) (voir compte-rendu du conseil municipal du 9 mars 2015).

G.LE BASTARD estime que cette baisse aurait pu être plus importante, selon lui 6%, en définissant des objectifs de diminution des charges de fonctionnement.

délibération prise :

VU le Code Général des impôts et notamment ses articles relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

CONSIDERANT les informations fiscales reçues des services de l'Etat en mars 2015 (état n° 1259 COM)

CONSIDERANT le besoin de financement nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif 2015,

CONSIDERANT le transfert de notre dépense de Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) vers le budget de la Communauté de Communes Gally-Mauldre,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (15 POUR – 4 CONTRE),

DECIDE pour 2015 de diminuer les taux des taxes d'imposition locale de 3% soit :

TAXE D'HABITATION	15,36%
FONCIER BATI	14,27%
FONCIER NON BATI	41,45%

M.MANNÉ donne lecture du tableau des effectifs remis à chaque élu.

délibération prise :

Sur proposition du Maire, considérant les besoins en personnel en 2015 pour assurer le bon fonctionnement des services administratifs, techniques et des écoles, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, **APPROUVE** le tableau des effectifs 2015 annexé au budget primitif 2015 et qui s'établit comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	CIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS		
			titulaires	non titulaires	dont temps non complet
Secteur administratif					
Attaché Territorial	A	1	1		
Adjoint administratif Principal de 1ère classe	C	1	1		
Adjoint administratif de 1ère classe	C	1	1		
Adjoint administratif de 2ème classe	C	1	1		
Adjoint administratif de 2ème classe TNC (renfort APC)	C	1		1	1
TOTAL		5	4	1	1
Secteur technique					
Adjoint technique de 2ème classe	C	4	3		
Agent technique saisonnier et/ou occasionnel	C	2			
TOTAL		6	3		
Secteur scolaire					
Adjoint technique de 2ème classe aux écoles	C	6	4	2	2
Surveillant d'études primaires	B/C	1		1	1
Surveillants de garderie et cantine	C	2		2	2
Animateurs de classe de découverte vacataires	C	2			
Animateurs pour activités périscolaires TAPS	B/C	5		5	5
TOTAL		16	4	10	10
Emplois divers					
Adjoint technique 2ème classe (ménage mairie)	C	1		1	1
TOTAL		1		1	1
TOTAL GENERAL		28	11	12	12

PREND ACTE que pour assurer les activités périscolaires, les effectifs d'animateurs pourront être adaptés aux besoins.

E / QUESTIONS DIVERSES

➤ Deux petites parcelles sont en vente chemin de Richemont pour une somme de 1500 euros. Situées dans le virage, elles pourraient être acquises par la mairie pour permettre un réaménagement du virage.

➤ la fête de la musique aura lieu le 20 juin accompagnée comme les années précédentes d'un feu d'artifice.

➤ une nouvelle activité proposée par D.PASTOR pourrait voir le jour nécessitant une subvention de 150 euros. Il s'agit de proposer à des personnes âgées des cours afin de travailler sur leur équilibre postural. Une étude sera menée pour voir qui serait intéressé. Le CCAS étudiera le versement de cette subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, après un tour de table, la séance est levée à 22h50.



Le Maire,

Max MANNÉ